

informations / documents pertinents de tous les organes du MARP.

- Le Secrétariat de la CMAPA collabore étroitement avec le Conseil consultatif dans les efforts de mobilisation de ressources.

Conseil consultatif

Le Conseil consultatif, composé d'un nombre limité d'experts de haut niveau, est responsable de l'examen des options politiques et de la transformation de celles-ci en recommandations à soumettre à l'examen de la CMAPA. Le Conseil consultatif est chargé des fonctions suivantes :

- Servir d'interface entre la synthèse des politiques (par le Comité exécutif et la CMAPA) ;
- S'assurer que les recommandations politiques sont articulées de manière appropriée en préparation aux réunions de la CMAPA et renforcent et amplifient la «voix de l'Afrique» dans les forums internationaux ;
- Appuyer le plaidoyer et le lobbying politiques pour faciliter l'adoption des recommandations politiques de la CMAPA en tandem avec le Secrétariat de la CMAPA ;
- Renforcer les partenariats, les liens et la cohérence avec d'autres partenaires hors MARP;
- Elaborer des mécanismes de mobilisation de ressources pour soutenir le MARP ;
- Lancer une évaluation indépendante des performances des différents organes du MARP.

Comité exécutif

- Le Comité exécutif gère, dirige et supervise les événements de réflexion et les groupes de travail du MARP.
- Le Comité exécutif s'assure que les résultats des

recherches et les débats se traduisent en options politiques réalisables qui sont présentées dans l'arène politique par le Conseil consultatif et le Secrétariat de la CMAPA ;

- Le Comité exécutif fournit au Conseil consultatif et au Secrétariat de la CMAPA des recommandations politiques pertinentes pour la CMAPA et d'autres forums (y compris les réunions internationales où une « voix africaine » unique peut être considérée comme avantageuse).

Groupes de travail du MARP

Les groupes de travail sont des groupes techniques, traitant des aspects politiques spécifiques, formés pour discuter des questions-clés concernant la pêche et l'aquaculture sur le continent et fournir un appui technique aux cercles de réflexion. Il existe actuellement des groupes de travail sur les aspects suivants :

- Politiques, institutions et gouvernance
- Suivi, contrôle et surveillance
- Développement de l'aquaculture
- Développement de la pêche artisanale
- Commerce et commercialisation du poisson
- Financement et investissement
- Développement des capacités humaines



Union Africaine

Bureau Interafricain des Ressources Animales (UA-BIRA)

P.O. Box 30786-00100, Nairobi, Kenya.

Telephone: +254 (20) 3674 000

Fax: +254 (20) 3674 341 / 3674 342

Email: ibar.office@au-ibar.org

Website: www.au-ibar.org



UNION AFRICAINE
BUREAU INTERAFRICAIN
DES RESSOURCES ANIMALES



LE MECANISME AFRICAIN DE REFORME DE LA PECHE

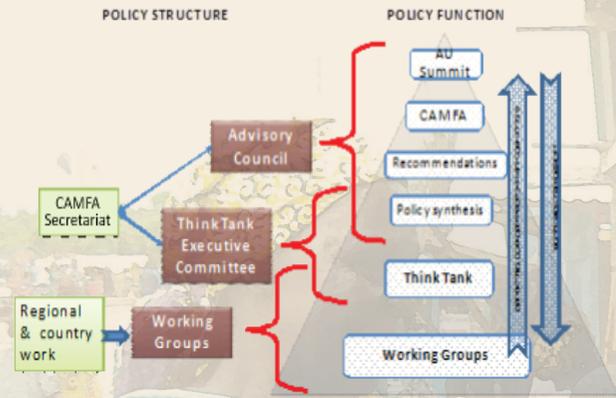


Mettre en place un cadre propice et favorable pour le secteur de la pêche afin de parvenir à un développement social et économique équitable en Afrique

Objectif

Le Mécanisme africain de réforme de la pêche (MARP) est une plate-forme de partenariat régional, mis en place dans le but de faciliter l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de réformes en matière de gouvernance et de gestion de la pêche, à même de contribuer à transformer la pêche africaine, en la réorientant des niveaux actuels de surexploitation et de surcapitalisation vers la durabilité environnementale, économique et sociale.

African Fisheries Reform Mechanism



Contexte

- L'Afrique est dotée de ressources halieutiques riches et variées, à la fois dans les eaux maritimes et intérieures, qui génèrent collectivement des avantages économiques importants pour le continent en termes de recettes, de nourriture et de subsistance.
- Ces avantages sont actuellement menacés. La principale menace découle d'une gouvernance inefficace associée à des politiques à la fois mal conçues et exécutées de manière inappropriée, et qui sont rarement coordonnées entre les États voisins et les régions.
- Pendant des décennies, des interventions ont été menées en vue de soutenir un large éventail de programmes de développement de la pêche à travers le continent. Bon nombre de ces interventions n'ont pas réussi à obtenir des résultats durables à la hauteur des trois piliers du développement durable - économique, social et environnemental.
- L'une des raisons de cet état de choses a été l'absence d'un mécanisme panafricain éclairé à même d'assurer un leadership politique et

technique apte à conduire à un développement plus efficace et à la mise en œuvre des réformes.

- L'exercice du leadership au niveau continental permettrait d'articuler les questions régionales sur la pêche qui constitueraient un cadre d'élaboration de politiques réalistes basées sur l'innovation et les meilleures pratiques.
- En même temps, le leadership est nécessaire non seulement dans la définition des politiques plus efficaces et la gouvernance au sein des États, mais également pour la collaboration régionale.
- Le MARP est donc avant tout un mécanisme de coordination visant à assurer la cohérence des politiques et initiatives en matière de pêche, encourager les réformes de la pêche et renforcer les arrangements institutionnels afin d'améliorer la productivité de la pêche et de l'aquaculture.

Principales fonctions du MARP

Le Mécanisme africain de réforme de la pêche sert de plateforme pour les volets suivants :

- Coordination et collaboration
- Partage de l'information
- Communication et génération de connaissances
- Plaidoyer
- Elaboration de politiques
- Suivi de la performance
- Mobilisation de ressources en faveur du développement de la pêche et de l'aquaculture en Afrique



COMPOSANTES DU MARP

Secrétariat de la CMAPA

- Le Secrétariat de la CMAPA a la responsabilité globale des événements de la CMAPA et du suivi de la mise en application des décisions de cette dernière.
- Le Secrétariat de la CMAPA surveille l'évolution de la mise en application des décisions de la CMAPA et entretient des liens avec les CER, les ORP / ORGP, et les programmes, projets et initiatives sur la pêche / l'aquaculture à travers le continent.
- Le Secrétariat de la CMAPA appuie toutes les fonctions liées à l'administration, la gestion, la logistique et la gouvernance du MARP.
- Le Secrétariat de la CMAPA veille à la mise en place d'arrangements efficaces de collaboration avec les principaux organes de l'UA, les partenaires externes et les institutions régionales et, ensemble, ils définissent les modalités de travail.
- Le Secrétariat de la CMAPA coordonne la représentation et la participation de l'UA dans les forums internationaux sur la pêche et l'aquaculture en vue de l'adoption d'une «voix unifiée» et d'une «position commune» dans ces arènes.
- Le Secrétariat de la CMAPA est le dépositaire de toutes les bases de données, rapports et autres